



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-trois janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 28</p> <p>Présents : 22 Pouvoirs : 5 Absent : 1</p> <p>Date de la convocation : 17 janvier 2024</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD GARNIER Béatrice représenté par JB VERDUZIER VERDUZIER Kevin représenté par D CHALLOT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU ROYER Freddy représenté par C PIAULET</p> <p>ABSENT : GABIGNON Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	--

DELIBÉRATION N°2

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – Avenant n°2 au lot 1 – Voirie et réseaux divers

Il est rappelé que par délibération du 11 juillet 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer le **marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 - voirie et réseaux divers** - pour un montant de 485 000 € H.T.

Par délibération du 17 octobre 2023, un avenant de 24 867,90€ HT a été approuvé portant le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 – voirie et réseaux divers à 509 867,90€ HT.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'**une solution alternative à la réfection des trottoirs en enrobé de la rue Fernand Léger a été proposée**. Cette solution consiste à la mise en œuvre de trottoirs en calcaire stabilisé et fin permettant, la réduction des gaz à effet de serre en utilisant moins de produits pétroliers, la désimperméabilisation de 1 100 m² de trottoirs réduisant fortement le traitement des eaux pluviales par une infiltration renforcée ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur grâce à l'utilisation d'un calcaire blanc.

Cet avenant n°2 a donc pour objet les travaux suivants :

- rue Fernand Léger: changement de finition des trottoirs en sable calcaire 0/4
- rue Honoré de Balzac: fourniture et mise en œuvre de tampon
- rue Honoré de Balzac: réalisation d'entrées supplémentaires en enduit bicouche

Le montant de cet avenant est de **-11 382,20€ HT**, portant le total du marché à **498 485,70€ HT**.

Les autres dispositions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au lot 1 tel que joint à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 11 juillet 2023 attribuant le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 - voirie et réseaux divers,
VU l'avenant n°1 approuvé par délibération du 17 octobre 2023,
VU l'avenant n°2 annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** l'avenant n°2 au lot 1 du marché de travaux de voirie 2023 portant le montant du marché 498 485,70€ HT.

-**donne** tout pouvoir à M. le Maire pour le signer au nom de la commune et ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

21 voix "Pour"
6 abstentions

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le
30 JAN. 2024

